



Délibération du conseil municipal du 21 janvier 2025 - N°D2025_03

Publiée sur le site internet de la commune le : 23 janvier 2025
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un janvier, à dix-neuf heures, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, maire de la commune de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 9 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Quorum atteint

Absents : 2

Votants : 17

Secrétaire de séance : LAURENSEN David

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel	X		DEPOISIER Fabrice	X	
LAURENSEN David	X		SCANU Stéphane	X		LEDRU Sindy		X
DUCROUX Elisabeth	X		BOUACHRAOUI Saïda	X		SIMONIN Marc	X	
VALENTINI Christian	X		GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric		X
PASQUALIN Martine	X		PEPIN Nathalie	X		GLIERE Emeline	X	
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen	X		DEPOISIER Mathieu	X	
TINJOUD Denis	X							

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL (SERVICE SCOLAIRE)

VU la mise en disponibilité de notre adjoint technique principal de 2^{ème} classe, affecté au service scolaire ;

VU la décision du conseil municipal n°D2024_38 en date du 30 mai 2024 décidant la création d'un emploi permanent à temps non complet de adjoint technique territorial (taux de rémunération hebdomadaire à 27.82/35^{ème})

CONSIDÉRANT la réorganisation du service scolaire ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **MODIFIE** le taux de rémunération hebdomadaire, à compter du 1^{er} février 2025 de cet emploi permanent à temps non complet de adjoint technique territorial (service scolaire), à un temps complet, soit un taux de rémunération hebdomadaire à 35/35^{ème} ;
- **PRÉCISE** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2025.
- **FIXE et APPROUVE** comme suit le tableau des effectifs au 1^{er} février 2025 :

CADRES OU EMPLOIS	DÉLIBÉRATIONS	DURÉE EFFECTIVE HEBDOMADAIRE	TAUX DE RÉMUNÉRATION HEBDOMADAIRE
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe (B)	16/12/2021	35 h	35/35 ^{ème}
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe (C)	19/03/2008	36 h 15 mn	35/35 ^{ème}
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe (C)	11/04/2024	28 h	28/35 ^{ème}
Adjoint administratif territorial (C) (surcroît de travail)	08/03/2024	21 h	21/35 ^{ème}
FILIÈRE TECHNIQUE			
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (C)	25/05/2005	1 x à 39 h/1 x 31h	35/35 ^{ème}
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (C)	19/07/2016	25 h annualisées	22,69/35 ^{ème}
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (C)	16/12/2021	3 h	3/35 ^{ème}
Adjoint technique territorial (C)	16/12/2021	40 h annualisées	35/35 ^{ème}
Adjoint technique territorial (C)	21/12/2005	1 x à 39 h/1 x 31h	35/35 ^{ème}
Adjoint technique territorial (C) (emploi saisonnier)	25/05/2023	1 x à 39 h/1 x 31h	35/35 ^{ème}
Adjoint technique territorial (C) (surcroît de travail)	21/09/2023	1 x à 39 h/1 x 31h	35/35 ^{ème}
Adjoint technique territorial (C) (service scolaire)	21/01/2025	40 h annualisées	35/35 ^{ème}
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE			
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe (C)	30/05/2024	39 h annualisées	31,69/35 ^{ème}
FILIÈRE CULTURELLE			
Adjoint territorial du patrimoine (C)	29/09/2010	35 h	35/35 ^{ème}

Le secrétaire de séance,



LAURENSON David

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus. Pour
extrait conforme au registre
des délibérations du conseil
municipal.

Le Maire,



MASSAROTTI Yves